

Un rapport d'enquête interne peu concluant sur le rôle de Frontex

Le document présenté mardi s'abstient d'impliquer des membres de l'agence européenne dans des incidents de refoulements illégaux

BRUXELLES - bureau européen

Un long rapport, lu par *Le Monde* et présenté, le 1^{er} mars, par un groupe de travail désigné par le conseil d'administration de Frontex, confirme qu'il ne sera décidément pas simple, voire pas possible, de démontrer que des membres de l'Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes ont été impliqués dans des « pushbacks » en mer Egée, des refoulements illégaux de migrants. Ce document final, pourtant très attendu, n'apporte aucune conclusion déterminante. D'autant que, sur quatre des cinq incidents encore jugés litigieux (huit ont été classés en janvier), l'enquête se poursuit.

Sur la base des informations qui lui ont été livrées, le groupe de travail, composé de représentants de diverses institutions européennes et d'Etats membres, formule quelques recommandations qui peu-

vent être lues comme des critiques implicites du fonctionnement actuel de Frontex. Il prône ainsi une amélioration des rapports et de la surveillance des missions, une utilisation systématique de la vidéo, la recension de toute possible violation des droits humains et la suspension de l'aide apportée aux pays qui ne les respecteraient pas.

Embarcations chassées

Pour le reste, la liste des « incidents » qui se seraient déroulés entre le 18 avril et le 21 octobre 2020 ne mentionne que les soupçons, parfois lourds mais jugés insuffisants, qui pèsent plutôt, en réalité, sur les gardes-côtes grecs et la marine turque, qui agissent aux limites des eaux territoriales des deux pays. Embarcations chassées, menacées, remorquées : dans certains cas, un navire suédois ou un avion danois mis à la disposition de l'agence ont recensé des situations dou-

teuses, mais le groupe de travail conclut qu'il semble « impossible de les élucider entièrement ». D'autant que ce sont les autorités nationales qui assurent le commandement des opérations.

Le rapport tient à souligner cependant l'importance de la mission de Frontex, présentée comme la « principale garantie de frontières solides et protégées ». Il y est rappelé aussi que, grâce aux interventions de Frontex, 28 000 personnes ont été sauvées en 2019 et près de 3 000 en 2020, tandis que 10 433 illégaux et 84 trafiquants étaient arrêtés. A propos des incidents considérés comme des « pushbacks » par des journalistes et des ONG, le document invite à considérer qu'aucun décès, aucune disparition et aucune blessure n'y seraient liés.

Fabrice Leggeri, le directeur exécutif de l'agence, qui doit être entendu jeudi 4 mars par un comité spécial du Parlement européen,

Les soupçons, parfois lourds mais jugés insuffisants, pèsent plutôt sur les gardes-côtes grecs et la marine turque

pourra se prévaloir de ces conclusions face aux diverses accusations dont il fait l'objet. L'Office de lutte antifraude (OLAF) et la médiatrice de l'Union européenne enquêtent aussi sur la gestion de l'agence, basée à Varsovie, tandis que la commissaire européenne aux affaires intérieures, Ylva Johansson, a réclamé toutes les explications sur l'action en mer Egée.

M. Leggeri soulignera sans doute, jeudi, qu'il espère obtenir

de la Commission qu'elle lui indique les lignes directrices précises qu'il doit suivre en ce qui concerne, notamment, l'action de la Turquie. Dans les considérations qu'il a formulées à destination du groupe de travail de son conseil d'administration, il rappelle d'ailleurs que les autorités d'Ankara entendent utiliser la migration comme un « levier politique » et il souligne que la Grèce se dit soumise aux « menaces hybrides » du régime turc.

Soutenu entre autres par la droite française au Parlement, le directeur de Frontex transforme ainsi le débat sur le rôle humanitaire de son agence en une question géostratégique, et il incite la Commission à se positionner par rapport à l'encombrant partenaire avec lequel elle a signé, en 2016, un accord visant à réduire les flux migratoires vers l'Europe.

Pendant ce temps, la Ligue hellénique des droits de l'homme,

l'ONG Legal Centre Lesvos et l'organisation juridique Front-Lex demandent à Frontex « de suspendre immédiatement ou de cesser » ses activités en mer Egée, sous peine d'une action devant la justice européenne. Legal Centre Lesvos aurait documenté, depuis mars 2020, 17 refoulements de plus de 50 migrants entre la Grèce et la Turquie.

L'ONG estime aussi que l'agence a enfreint le droit européen et violé la convention de Genève de 1951 relative aux droits des réfugiés. Frontex est taxée de complicité dans la « détention sommaire de migrants sur les îles de la mer Egée dans des ports, des bus, des navires, des plages où l'accès aux procédures d'asile leur a été refusé ». Le 12 février, l'ONG allemande Mare Liberum faisait état d'une « escalade inédite » des refoulements de migrants en mer Egée impliquant Frontex en 2020. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS